

The logo for cyberpresse.ca, featuring the text "cyberpresse.ca" in white lowercase letters on a red rounded rectangular background.

Le mardi 17 juin 2008

Ontario: les francophones n'ont pas accès à tous les services

Presse Canadienne
Toronto

Les francophones ontariens n'ont pas toujours accès aux services auxquels ils ont droit, affirme le Commissaire aux services en français de l'Ontario.

Le commissaire François Boileau a déposé mardi son premier rapport annuel à Queen's Park et demandé au gouvernement de colmater les échappatoires affaiblissant la Loi sur les services en français de la province.

M. Boileau affirme par exemple que le gouvernement a conclu des ententes avec des tierces parties chargées d'assurer que les services en français sont accessibles à la population francophone, mais ces fournisseurs de services ne sont pas toujours obligés de respecter les termes de la Loi sur les services en français.

Il faut mettre fin à cette incohérence parce que les francophones ne reçoivent pas les services dont ils ont besoin, soutient M. Boileau, qui voudrait que les programmes et services à l'intention des francophones soient mieux développés.

Le commissaire a reçu depuis novembre dernier 104 plaintes pour non-accessibilité à des services gouvernementaux en français.



Le mardi 17 juin 2008

Big Brother s'invite à la cafétéria

[Marc Thibodeau](#)

La Presse
Paris

Que diriez-vous si l'école de votre enfant utilisait un système électronique basé sur les caractéristiques physiques de sa main pour décider s'il peut manger ou non à la cafétéria? Ou tout simplement s'il peut y accéder? En France, la pratique est désormais réalité et ne cesse de gagner en popularité. Soulevant, pour ses détracteurs, le spectre de Big Brother.

L'employée s'avance vers l'appareil posé à proximité du comptoir de service de la cafétéria, pose la main sur une petite plaque qui permet le relevé de la forme de sa main et entre son code d'accès, faisant surgir... un plateau.

En une fraction de seconde, l'identité de la femme a été vérifiée, tout comme l'état de son compte, confirmant qu'elle dispose d'un crédit suffisant pour manger.

«Il n'y a rien d'inquiétant, ça ne prend pas mes empreintes», lance-t-elle à l'attention de La Presse.

La scène est devenue banale au lycée Edgar-Quinet, une école du 9^e arrondissement de Paris qui s'est dotée il y a quelques années d'un système biométrique pour faciliter la gestion de sa cafétéria. Banale aussi dans plus de 200 autres établissements scolaires, puisque la technologie se répand rapidement sur le territoire français.

Employés et élèves sont invités en début d'année à faire enregistrer la forme de leur main. Les données dimensionnelles sont stockées en mémoire et utilisées ensuite pour identifier les usagers, sans risque de méprise, et contrôler leur consommation.

Le proviseur d'Edgar-Quinet, Bernard Mahoux, estime que l'appareil permet de libérer des ressources administratives qu'on peut plutôt utiliser pour soutenir les objectifs pédagogiques de l'école. «C'est rentré dans les moeurs», dit-il, en soulignant qu'un seul élève a refusé cette année de se plier au système.

Vandalisme et prison

L'administrateur aurait bien voulu utiliser le même principe d'identification pour contrôler les entrées et sorties dans le lycée. Mais les élus locaux ne sont pas très chauds à l'idée, la biométrie n'étant pas «en odeur de sainteté».

«Les gens ont Big Brother en tête. Mais ils ne se rendent pas compte qu'il est déjà là», souligne M. Mahoux en faisant référence au chef totalitaire du livre 1984 de George Orwell.

D'autres technologies - comme le téléphone cellulaire et l'internet - permettent de surveiller les gens d'une manière autrement plus préoccupante, souligne le proviseur, qui juge l'usage de la biométrie plutôt anodine dans le contexte.

L'avis est loin d'être partagé par tout le monde. En 2005, un commando d'une vingtaine de personnes a fait irruption dans un lycée de Gif-sur-Yvette, en Essonne,

brisant deux bornes biométriques utilisées pour contrôler l'accès à la cantine. Trois des manifestants ont été arrêtés et condamnés à trois mois de prison avec sursis.

D'autres établissements de la région parisienne ont organisé des mouvements de protestation, forçant leur administration à faire marche arrière.

Malgré la controverse, l'implantation de systèmes biométriques s'accélère. Tout type d'établissement confondu, la CNIL a reçu 34 demandes relatives à des dispositifs biométriques de 1978 à 2004, par rapport à 788 au cours des quatre dernières années. Un nombre croissant prévoit le stockage d'empreintes digitales, une pratique plus risquée que le relevé du contour de la main.

Gilles Guglielmi, professeur de droit public à l'Université Paris II, souligne qu'il n'y a pas eu de mot d'ordre gouvernemental encourageant l'usage de la biométrie dans les écoles. «Les chefs d'établissements se sont plutôt laissés tenter par un flot d'invitations» de l'industrie, affirme-t-il.

En 2004, un groupe réunissant les compagnies du secteur de la micro-électronique recommandait dans un rapport de multiplier les initiatives ludiques pour habituer la population à la biométrie. Et ce, dès le plus jeune âge.

Les préoccupations sécuritaires découlant du terrorisme encouragent l'implantation de la technologie à plus grande échelle, en particulier pour le contrôle des flux migratoires.

Le gouvernement français, sans véritable débat, a récemment approuvé un décret sur les passeports biométriques, qui obligera chaque citoyen désirant voyager à l'étranger à autoriser le relevé et le stockage de huit empreintes digitales.

Malgré l'avis contraire de la CNIL, les autorités ont choisi de constituer un vaste fichier central avec ces données. «Je ne me fais pas d'illusions sur la possibilité de tenir ce fichier hors de portée de la police... Tous les citoyens français vont devenir des suspects», souligne M. Guglielmi.

L'Union européenne, dit-il, va dans la même direction en matière de biométrie. «On a franchi une étape symbolique... Les gens s'habituent à la technologie sans savoir ce qu'il y a derrière», déplore l'universitaire.

Atteinte majeure à la vie privéeLe Comité consultatif national d'éthique (CCNE) s'inquiète du développement des systèmes biométriques en France. Dans un avis rendu l'année dernière, l'organisation sonne l'alarme, relevant que la collecte de données biométriques risque de se traduire par une «atteinte majeure à la vie privée». «Subrepticement, notre société, au nom du paradigme sécuritaire, s'habitue à l'usage de ces marqueurs biométriques et chacun accepte finalement, et même avec quelque indifférence, d'être fiché, observé, repéré, tracé sans souvent même en avoir conscience», soulignent les auteurs de l'avis.

LAPRESSEAFFAIRES.COM

Les autos électriques sortent du placard

18 juin 2008 - 06h00

La Presse

[Hélène Baril](#)

Elles pourront faire des courses ou livrer de la pizza en ville, mais elles n'auront pas le droit de grimper le mont Royal et seront bannies des voies rapides. Qui ça? Les voitures électriques à basse vitesse, qui auront le droit de rouler au Québec à partir du 17 juillet.



En annonçant, hier, l'ouverture conditionnelle du réseau routier québécois aux voitures électriques à basse vitesse, la ministre des Transports, Julie Boulet, a laissé entendre que le crédit de taxe de vente qui s'applique déjà aux véhicules hybrides sera probablement élargi à ce type de voitures, pour encourager plus de gens à les utiliser.

«Il y a une ouverture dans ce sens-là au ministère des Finances», a-t-elle dit en conférence de presse à Montréal.

Les voitures électriques qui auront le droit de circuler sur les routes québécoises sont la ZENN et la NEMO, deux véhicules dont la vitesse maximale est de 40km/h, avec une autonomie d'une centaine de kilomètres.

Si le ministère des Transports a choisi ces deux véhicules pour son projet-pilote qui devrait durer trois ans, c'est parce qu'ils sont assemblés au Québec, mais aussi et surtout parce qu'ils sont les seuls à répondre aux normes de Transport-Canada, a expliqué Julie Boulet.

La ministre a reconnu que l'augmentation du prix de l'essence a poussé son gouvernement à autoriser les véhicules électriques, mais elle ne croit pas qu'il s'agit d'une décision tardive et, surtout, bien timide pour encourager cette industrie. «C'est la première fois qu'un gouvernement va aussi loin», a-t-elle dit.

Les véhicules électriques à basse vitesse sont autorisés à rouler en Colombie-Britannique et dans 40 États américains, de même qu'au Mexique et dans la plupart des pays d'Europe.

Au Québec, ils pourront rouler partout où la limite de vitesse maximale est de 50km/h ou moins et ne pourront pas grimper des pentes dont l'inclinaison est supérieure à 15%.

Pour les constructeurs des ZENN et NEMO, l'annonce d'hier est l'aboutissement d'un long travail de promotion.

Ian Clifford, président et chef de la direction de ZENN (Zero Emission No Noise), ne veut toutefois pas se risquer à prédire combien de ses véhicules trouveront preneurs au Québec. Son entreprise, basée à Toronto, fait une petite partie de l'assemblage de la ZENN à Saint-Jérôme, au rythme de deux ou trois véhicules par jour. La production pourrait passer à 35 véhicules par jour dans les installations existantes, a-t-il dit.

La ZENN coûte entre 15 000 et 16 000\$, selon les options retenues.

Le constructeur de la camionnette NEMO, entièrement conçue et assemblée au Québec, ne veut pas non plus faire de prévisions de vente, mais il est très optimiste. «Il y a déjà 500 municipalités qui ont exprimé de l'intérêt», assure Jacques Rancourt.

La NEMO coûte 25 000\$ et elle est construite à Sainte-Thérèse. L'entreprise, qui songe à s'inscrire en Bourse, prévoit investir 8 millions de dollars pour accroître sa production et embaucher 60 personnes.

Quelques-uns des véhicules qui sortiront des installations de ZENN et de NEMO seront acquis par le gouvernement du Québec, a indiqué la ministre Julie Boulet.

40 km/h Vitesse des véhicules électriques ZENN et NEMO

100 km: autonomie de conduite sans recharger.

15%: pourcentage d'inclinaison maximale des pentes qu'elles peuvent monter.



Wednesday » June
18 » 2008

Francophones hail bilingual sign bylaw

Ontario language commissioner's report urges province to tailor French services to 'new reality'

Jean-François Bertrand

The Ottawa Citizen

Wednesday, June 18, 2008

English-speaking residents of Russell have nothing to fear from the township's decision to adopt a bilingual commercial sign bylaw, says the president of L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario.

"They (anglophones) are not losing anything," said Mariette Carrier-Fraser, who added that the strong reaction was the same one she saw 10 years ago, when French-language school boards were created in Ontario.

On Monday evening, Russell Township council narrowly adopted a controversial bylaw requiring the signs of all new businesses to be bilingual. English-rights advocate Howard Galganov and the president of the Russell Chamber of Commerce, Corey Butler, then notified the mayor that they will challenge the bylaw in court.

Ms. Carrier-Fraser was joined in her opinion by Ontario's French language services commissioner, who strongly supported council and wondered on what legal basis such a challenge would stand. François Boileau's comments came as he released his first report on French-language services in the province.

"As a constitutionalist, I am really curious to see what their arguments will be," said Mr. Boileau, who worked previously as legal counsel with the federal Office of the Commissioner of Official Languages.

Ronald Caza, the lawyer who argued the Montfort Hospital case, said there was nothing in the Constitution forbidding such a bylaw. There are even sections in the Charter encouraging governments to take measures like Russell's, he told Radio-Canada yesterday.

"Anything that brings forward the recognition of linguistic duality is a good thing," Mr. Boileau said.

He said the concept of supply and demand is reversed when it comes to minority language rights. "For the francophone living in a minority setting, there must first be supply, and then there will be demand."

Madeleine Meilleur, MPP for Ottawa-Vanier and the Ontario minister responsible for francophone affairs, said bilingual signs are "simply a question of good business sense."

In his report, tabled yesterday, Mr. Boileau recommended that the province change its definition of a francophone. There are now 550,000 francophones in the province, but the number could reach 700,000, depending on how they are counted.

Only those who list French as a mother tongue are officially part of that group, for statistical purposes. Mr. Boileau urged the government to include those with another

mother tongue, but who speak French at home. This would "ensure that it adequately reflects the new reality of this population." After all, he said, the children of French-speaking immigrants will probably go to a French-language school and the parents deal with the province in French.

A new definition of the community is an important recommendation for Mrs. Carrier-Fraser. It would have a clear impact on the delivery of French services to new regions of the province where the francophone population may be just shy of 5,000. The French Language Services Act ensures that government services are offered in French where the minority represents at least five per cent of the population or 5,000 people, whichever is the lowest.

Mr. Boileau also expressed concerns about public-private partnerships and third parties and their delivery of language services on behalf of the government. The commissioner recommended that "the minister propose a clear regulation to govern the delivery of French services under a contract with a third party." Under current regulations, third parties or partners such as municipalities do not have to abide by the act.

Ms. Meilleur said an advisory committee is to give her a recommendation in the coming months.

Mr. Boileau also recommended that "the minister revise the role of the French Language Services Co-ordinators to ensure that, right from the strategic planning stage, they are able to directly influence the directions and design of the policies, programs, services, and products of each government agency contemplated in the French Language Services Act."

The commissioner is concerned that, in some departments, French services are an afterthought and are mainly about translation. "I want to bring French-language services from 'operational' to the policy development stage. Any new program or service should be thought in terms of the Franco-Ontarian clientele."

Ms. Meilleur said in the long run, with "innovative use of technology, I'd like to see French services offered throughout the province."

During the first seven months of his term, Mr. Boileau's office received 72 complaints. The number stood at 106 yesterday. Some noted, for example, when a sign was not bilingual. "More complicated ones," he said, are systemic, such as the lack of French-speaking justices of the peace in Toronto.

© The Ottawa Citizen 2008

CLOSE WINDOW

Copyright © 2008 CanWest Interactive, a division of [CanWest MediaWorks Publications, Inc.](#). All rights reserved.
CanWest Interactive, a division of [CanWest MediaWorks Publications, Inc.](#). All rights reserved.

Le mercredi 18 juin 2008

Santé Canada déconseille l'utilisation de certains suppléments alimentaires

La Presse Canadienne
Ottawa

Santé Canada avise les consommateurs de ne pas utiliser les suppléments alimentaires 6-OXO (4-androstène-3,6,17-trione) et 1-AD (1- androstènediol) ou tout autre supplément contenant les ingrédients 4-androstène-3,6,17-trione ou 1-androstènediol, en raison des risques potentiels graves pour la santé, dont des convulsions et des caillots sanguins dans le cerveau pouvant entraîner une incapacité.

Les produits 6-OXO et 1-AD, fabriqués par ErgoPharm / Proviant Technologies, de Champaign, en Illinois, sont présentés comme suppléments alimentaires pour culturistes et ne peuvent être vendus au Canada. Santé Canada a reçu une déclaration d'effets indésirables chez une personne sans antécédents de troubles médicaux qui a souffert de convulsions et de caillots sanguins au cerveau après avoir utilisé du 6-OXO et du 1-AD.

Le 6-OXO, qui contient le composé 4-androstène-3,6,17-trione, est un produit de santé naturel non homologué au Canada. Le 1-AD contient du 1-androstènediol, un stéroïde anabolisant réglementé au Canada. Il s'agit d'un médicament d'ordonnance qui doit être utilisé sous la supervision d'un médecin.

Ces produits ne peuvent être vendus au Canada, mais il se peut que les Canadiens les aient achetés par Internet ou lors d'un voyage à l'étranger. L'effet indésirable susmentionné est survenu chez un consommateur qui s'était procuré les produits aux États-Unis et les avait importés au Canada à des fins personnelles.

Les consommateurs qui prennent, sans ordonnance, du 6-OXO, du 1-AD ou tout autre supplément contenant du 4-androstène-3,6,17-trione ou du 1-androstènediol doivent en cesser immédiatement l'utilisation et consulter un professionnel de la santé s'ils s'inquiètent pour leur santé. Santé Canada prend les mesures qui s'imposent pour prévenir l'importation future de 6-OXO et de 1-AD au Canada.

Santé Canada rappelle également aux consommateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils achètent des produits de santé par Internet ou à l'étranger, car ces produits n'ont peut-être pas été évalués selon les mêmes normes que ceux homologués au Canada. Tout médicament homologué au Canada porte un numéro d'identification numérique à huit chiffres (DIN), un numéro de produit naturel (NPN) ou un numéro de médicament homéopathique (DIN-HM). Ce code confirme que Santé Canada a évalué l'innocuité, l'efficacité et la qualité du produit.

Quiconque trouve sur le marché canadien du 6-OXO, du 1-AD ou tout autre produit vendu sans ordonnance contenant du 4-androstène-3,6,17-trione ou du 1-androstènediol devrait en aviser l'Inspectorat de la Direction générale des produits de santé et des aliments, au 1-800-267-9675.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la présente mise en garde, veuillez communiquer avec Santé Canada au 613-957-2991 ou au 1-866-225-0709 (sans

frais).

Pour signaler une réaction indésirable présumée à ces produits de santé, veuillez communiquer avec le Programme Canada Vigilance de Santé Canada au 1-866-234-2345.



Le mercredi 18 juin 2008

Pas de chicane dans ma *minivan!*

Isabelle Audet

La Presse

En prévision des longs trajets, bien des parents sortent l'artillerie lourde. Jouets, lecteurs DVD et nourriture en quantité: n'importe quoi pour que les heures dans la voiture s'égrènent harmonieusement. Gare aux étourderies toutefois: les passagers causeraient 10 fois plus de distractions dans une voiture que le téléphone cellulaire.

Bien fixé à son siège d'auto, bébé hurle. Il a laissé tomber son ourson. Hors d'atteinte pour le parent passager, évidemment. Avec des heures de route à faire, la tentation est grande de tenir le volant d'une main et de balayer l'arrière de la voiture de l'autre.

«Attention. L'article 327 du Code de la sécurité routière est clair: toute action susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes est prohibée, dit Gaétan Bergeron, chef du service d'ingénierie de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). C'est le gros bon sens: quand on conduit, on reste concentré sur la route.»

La loi est donc sans équivoque: donner un yogourt à un bambin affamé en conduisant, même en gardant les yeux sur la route, peut donc être passible d'une contravention. Se retourner pour régler une querelle - même lorsque les cris sont insupportables - aussi.

«Sans que le véhicule soit en train de louvoyer, un policier peut exercer son bon jugement, explique Roxanne Héroux, porte-parole du CAA-Québec. Il peut donner une contravention s'il juge que le conducteur ne conduit pas de façon sécuritaire. Que ce soit se maquiller au volant, conduire avec des bottes de ski ou donner une collation à un enfant.»

Conduire en présence de nombreux passagers dans la voiture, à plus forte raison avec des enfants, demande donc un minimum de concentration et de sang-froid. D'après une étude menée en 2006 par la National Highway Traffic Safety Administration aux États-Unis, le manque d'attention cause environ 80% des accidents sur la route.

L'organisme révèle que les passagers se situent au troisième rang des principales sources dérangeantes pour le conducteur, avec 10% des distractions. Seuls le lecteur CD et les événements à l'extérieur de la voiture entraînent plus d'inattentions.

Même le téléphone cellulaire, montré du doigt pour son potentiel dangereux en voiture, se classe loin derrière, avec 1,5% des distractions au volant.

Quand ça crie à l'arrière, mieux vaut donc se ranger en bordure de la route, suggère CAA Québec.

Les écrans: oui, mais...

Reconnus pour leur efficacité à rendre les trajets en voiture agréables, les lecteurs DVD font eux aussi l'objet de règles strictes dans le Code de la sécurité routière. Jamais le conducteur ne doit voir l'écran lorsqu'il conduit, sous peine de se voir remettre une

contravention de 115\$.

Dans les voitures où le système de lecteur DVD est intégré, le problème ne se pose pas. Les systèmes portatifs et les ordinateurs portables peuvent toutefois être consultés à l'avant du véhicule sur les genoux du passager. Même s'il s'agit d'effectuer une mise au point du système, le parent assis aux côtés du conducteur ne doit en aucun cas manipuler le lecteur pendant que la voiture circule.

Complexes, tous ces règlements? Il suffit pourtant d'organiser soigneusement le voyage en voiture avant le départ, assure la porte-parole du CAA-Québec. Voici quelques-uns de ses conseils pour un voyage sécuritaire et harmonieux... dans la mesure du possible!

- Éviter les jouets lourds et volumineux à l'intérieur de la voiture. Ils pourraient se transformer en projectiles dangereux en cas de freinage brusque. Les camions de pompier et autres bâtons de baseball se rangent dans le coffre ou encore derrière les sièges du conducteur et du passager.
- Toutes les deux heures, la famille doit se délier les jambes au moins 10 minutes. «Une période active, où tout le monde court et s'amuse», précise Mme Héroux. Le conducteur se détend, et les enfants en profitent pour dépenser l'énergie accumulée.
- La foire est prise dans la voiture pour une histoire de jouet emprunté ou de petit-frère-qui-prend-trop-de-place? On arrête le véhicule. Quitte à asseoir un enfant plus âgé, s'il est assez grand, à l'avant du véhicule.
- Gérer une marmaille excitée par les vacances peut parfois être pénible pour le conducteur. Ainsi, le parent passager devrait connaître le fonctionnement du véhicule (si ce n'est pas le sien) avant le départ, histoire de prendre le relais de temps à autre.
- Effectuer la mise au point du GPS avant le départ. On évite ainsi les manipulations en route, alors que la voiture est en mouvement.

Le mercredi 18 juin 2008

Une dégringolade de 600 mètres

Simon Coutu

La Presse

Claude Ratté a cru sa dernière heure arrivée quand il a fait une chute de plus de 600 mètres, le 3 juin, au mont Denali, en Alaska. Un plongeon interminable. Déboulant sur la neige, l'alpiniste montréalais a perdu conscience. Quand il a repris ses esprits, il dégringolait encore!

Son sauvetage a duré une douzaine d'heures, le plus long de l'histoire de la montagne. Culminant à 6194 mètres d'altitude, le mont Denali, appelé aussi mont McKinley, est le sommet le plus haut de l'Amérique du Nord.

Claude Ratté est de retour à Montréal sain et sauf, avec quelques égratignures au visage, une jambe dans le plâtre et trois ligaments déchirés au genou et à la cheville. Assis sur une terrasse du quartier Villeray, le pompier spécialisé dans les sauvetages en hauteur n'en revient pas de sa chance. «Je n'ai aucune fracture et je n'ai pas un bleu sur le corps», s'étonne l'homme de 45 ans.

L'accident a mobilisé une douzaine de sauveteurs, ce qui en fait la mission de sauvetage la plus importante du mont Denali. «La crête où je me trouvais était tellement difficile d'accès que les rangers n'avaient pas assez de corde pour m'atteindre.»

Deux semaines après sa chute, M. Ratté semble en pleine forme. L'alpiniste est tout de même déçu de ne pas avoir atteint le sommet du mont Denali. «La température était trop mauvaise. Lorsqu'on ne touche pas au sommet, c'est comme si l'on revenait les mains vides. C'est une montagne qui se compare à l'Everest. Elle ne se laisse pas gagner facilement.»

Périple en Alaska

Après une semaine d'ascension, le coéquipier de M. Ratté a décidé de rebrousser chemin. À 3400 mètres d'altitude, ils ne retrouvaient plus une cache de nourriture. «Il y avait des rations pour 10 jours là-dedans, explique-t-il. J'ai décidé de continuer seul. Ma plus grande erreur a été de choisir un partenaire qui manquait d'expérience.»

L'aventurier s'est alors rendu jusqu'au quatrième camp de la montagne à 4300 mètres d'altitude. Il y a rencontré d'autres alpinistes qui revenaient avec des provisions en trop. Le temps s'est couvert et l'ascension était de plus en plus difficile. «Après être arrivé au camp 5 à 5300 mètres d'altitude, j'ai décidé que c'était terminé, dit-il. C'était trop dangereux et je ne voyais plus personne monter.»

Lors de sa descente, à 5000 mètres d'altitude, le grimpeur s'est arrêté quelques instants pour reprendre son souffle. Il a perdu pied, dos à une pente inclinée à 60 degrés. «J'ai essayé de m'arrêter avec mon piolet, mais ça ne servait plus à rien. Je rebondissais sur la neige. S'il y avait eu des rochers, je ne serais pas là pour raconter mon histoire. C'est devenu tout blanc dans mon esprit. Je me suis dit que c'est ce qu'on voit quand tout est terminé. J'ai repris conscience pour constater que je déboulais encore.»

Un long sauvetage

Après son interminable chute, M. Ratté a tout de suite contacté les services d'urgence grâce à son téléphone satellite. Il a attendu seul pendant trois heures avant l'arrivée des secours. «Lorsque je les ai vus, je me suis mis à crier, mais j'étais trop étourdi. Je ne voyais pas bien parce que j'avais un oeil rempli de sang.»

Une dizaine d'heures plus tard, il était au camp médical de la montagne, à 4300 mètres d'altitude. Un médecin était sur place, mais M. Ratté a dû attendre 24 heures avant l'arrivée de l'hélicoptère qui l'a ramené sur le plancher des vaches.

Vers de nouveaux sommets

«Ma plus grande peine, c'est d'avoir perdu mon appareil photo dans ma chute. Il y a des paysages féériques là-haut.» M. Ratté voulait faire des conférences pour les jeunes après son aventure. Sans visuel et sans sommet, son projet est remis à plus tard.

«J'aimerais grimper le mont Aconcagua, en Argentine, et le mont Dhaulagiri, au Népal. J'ai envie de partager mes douces folies avec des jeunes marginaux. Tout est à recommencer maintenant. Mais le mont Denali est assez beau pour y retourner une deuxième fois.»



Wednesday » June
18 » 2008

Canada short 2,500 nurses a year: study Ottawa schools aren't producing enough graduates to fill demand

Joanne Laucius

The Ottawa Citizen

Wednesday, June 18, 2008

The gap between Canadian nursing graduates and demand stands at more than 2,500 nurses a year, according to figures to be released today at a national conference in Ottawa.

Canada's schools of nursing produced more graduates last year than at any time in the past 30 years. But the population has grown by almost 40 per cent in that time. Canada had 9,447 new registered nurses last year, but needs 12,000 a year to address a projected nursing shortage, according to data to be presented today to the 1,000 delegates at the Canadian Nurses Association conference.

"We know that the shortage will hit us between 2012 and 2016. We're only four years away," said Ginette Lemire Rodger, senior vice-president of professional practice and the chief nursing executive at The Ottawa Hospital.

Ottawa schools aren't producing enough nurses to fill area demand.

The Ottawa Hospital alone, which employs about 4,000 nurses, has to replace about 350 to 400 nurses a year. Demand for services generated by reduced wait times for key surgeries means the hospital will be looking to hire about 750 nurses this year and next year. But the University of Ottawa, Algonquin College and La Cité collégiale produce only about 300 registered nursing graduates a year, in total.

Meanwhile, Ontario has the lowest ratio of graduates in the country -- one for every 4,527 people -- as well as one of the lowest ratios of registered nurses in the workforce -- one for every 142 people.

The schools of nursing are facing their own crisis -- there aren't enough academics to fill teaching roles and 43 per cent of the nursing faculty are more than 50 years old.

There just aren't enough spots available in nursing schools, said Ellen Rukholm, executive director of the Canadian Association of Schools of Nursing.

The schools especially need the seats for master's and PhD level students to produce the nursing professors of the future, although those with advanced degrees are more likely to be lured away to more lucrative jobs elsewhere.

"Governments across the country have stepped up to the plate. Just not enough," Ms. Rukholm said.

Private donors have stepped into the gap. The University of Toronto has the Lawrence Bloomberg Faculty of Nursing, named for the Toronto financier who donated \$10 million. Last month, the University of Western Ontario announced its nursing school would be renamed the Arthur Labatt Family School of Nursing for businessman Arthur Labatt and

his family, which also donated \$10 million.

The University of Ottawa is also seeking sponsorship, said Kristen Woodend, director of the university's school of nursing and associate dean in the faculty of health sciences.

Students are interested in nursing. Ms. Woodend said applications stood at about 2,000 this year for about 400 spaces. But the school has five or six vacancies in its faculty, and universities get about five times more funding for each medical student than for a nursing student.

"The problem is that it's a loss leader for universities," she said. "It costs more to educate a nurse than the universities make."

During the 1990s, nursing graduates dipped as low as 5,000 a year. That has had a ripple effect through the years, said Ms. Lemire Rodger.

"Now it's a nurses' market, and the new graduates know that."

Although foreign-trained nurses are expected to help solve the problem, ethical recruitment policies preclude hospitals from hiring them away from their home countries if they are needed there. A major summit with representatives of government, hospitals and the colleges and universities is to be held this fall in Gatineau to look at new ways to generate and retain nurses, said Ms. Rukholm.

- - -

More Online

For the latest in health news, visit the new health page, at ottawacitizen.com

© The Ottawa Citizen 2008

CLOSE WINDOW

Copyright © 2008 CanWest Interactive, a division of [CanWest MediaWorks Publications, Inc.](#). All rights reserved.
CanWest Interactive, a division of [CanWest MediaWorks Publications, Inc.](#). All rights reserved.